



AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2024 :

⇒ Le Règlement numéro 2024-02 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Ce Règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 23^e jour d'octobre 2024

Lise Fortin

Directrice générale et
greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Par :

Date :

28.10.2024